

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 1^{ER} MAI 2014
A LA GRANDE SALLE DE PUIDOUX VILLAGE**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h10)

M. Bertrand Kolb, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRESENTS :	5 membres au Comité de direction : MM. Jean-François Chevalley, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre, Jean-Paul Favre et Charles Monod (<i>Pierre Monachon est excusé</i>)	5
	19 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence :	19
ABSENTS EXCUSES :	MM. Patrick Baumann, Erich Kaiser, Félix Paschoud et Thomas Siegrist	4
		—————
TOTAL		23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation du membre du Conseil intercommunal Yorick Delaunay de Lutry
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 14 novembre 2013
4. Communications du Bureau
5. Préavis n° 1/2014 – Comptes 2013
6. Préavis n° 2/2014 – Rapport de gestion 2013
7. Election du Bureau du Conseil intercommunal
8. Communications du Comité de direction
9. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATION DU MEMBRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL YORICK DELAUNAY DE LUTRY

Suite à la démission de Mme Alessandra Silauri, survenue le 5 janvier 2014 (lecture est donnée), le Président prie son remplaçant, M. Yorick Delaunay, de s'avancer devant l'assemblée et procède à la prestation de serment.

Il remercie le nouvel élu et l'invite à regagner sa place.
(*Acclamations*)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2013

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. le Président du CODIR : Il demande à ce que le résumé de son intervention au point 5, page 4, soit modifié comme suit :

« Il remercie le Conseil intercommunal de l'adoption du préavis sur les crédits supplémentaires et remercie l'audience de sa confiance. Il informe qu'en finalité on dépensera moins d'argent que prévu au budget 2013.

Il informe qu'au début novembre, l'APOL a fait un exercice d'accréditation à l'instar des autres corps de Police et que l'accréditation définitive devrait avoir lieu au printemps 2014, l'organisation ayant fait la demande auprès de la direction opérationnelle ».

Le reste de son intervention demeure inchangé.

Chapitre III.Tableau des dépenses et recettes d'investissements : page 18

La parole n'est pas demandée.

Chapitre IV.Bilan : pages 20 et 21

La parole n'est pas demandée.

Chapitre V.Conclusions : page 22

La parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. T. Buche : Il a une remarque générale concernant les coûts de l'APOL. Il y a 3 ans, un des arguments avancés en créant une association intercommunale de police était de pouvoir maîtriser les coûts. Il y a eu des adaptations qui ont nécessité un certain nombre de coûts avec l'achat de matériel et l'engagement de personnel. On constate depuis le début que ces coûts augmentent régulièrement pour s'afficher aujourd'hui à près de CHF 5 millions par année. Les coûts que représente la sécurité dans les communes interpellent certains de ses collègues conseillers qui se demandent si on pourra atteindre un jour une vitesse de croisière ? M. Buche espère à l'avenir que les coûts de l'APOL en resteront là où ils sont et, s'ils devaient encore augmenter, qu'ils ne soient pas compensés par le poste radar-amendes-répression. A défaut, le risque d'avoir quelques débats au sein des différents Conseils communaux est possible, ce qui ne serait pas souhaitable avec une police de proximité. Il demande au CODIR d'être attentif à ces frémissements d'inquiétude.

M. JP Demierre, Municipal: Il aimerait préciser qu'il est souvent interpellé par le Conseil de Bourg-en-Lavaux sur ces problèmes de coûts. Il indique d'ailleurs des chiffres déjà évoqués à Bourg-en-Lavaux et cite l'exemple de la commune d'Echallens qui utilise la police cantonale. Ses coûts sont légèrement en-dessous de l'année 2012 pour l'APOL. Il pense qu'on n'est pas loin de la cible fixée au début de la création de l'APOL en 2011 du coût par habitant. Avec la police de proximité, on a fait un excellent travail en sortant du festival de jazz à Cully. Il est conscient du souci des coûts.

M. T. Buche : Il explique qu'une séance de groupe a eu lieu hier en vue de la prochaine séance du Conseil communal de Lutry et une question a été posée sur la police dans cette réunion. Des explications ont

été demandées par rapport au coût par habitant qui inquiète la population. Il est proposé aux membres du CODIR de communiquer aux Conseillers communaux de leur commune respective le travail que fait l'APOL et la justification des coûts.

Aussi, informer que les préavis et rapports de gestion sont disponibles sur le site Internet de l'APOL. Cas échéant, réclamer un exemplaire papier.

M. le Président du CODIR : Il n'a pas l'impression qu'il existe des inquiétudes réelles de la part des citoyens. La possibilité a été donnée de mettre en place cette association. Force est de constater que les comptes 2013 ont été réduits par rapport au budget. On se trouve aujourd'hui dans une phase d'obtention des critères nécessaires pour déclencher l'accréditation définitive. Il reviendra à ce propos dans les communications du CODIR. Concernant les coûts, ils existent dans toutes les communes du canton. Un contrat d'accréditation provisoire a été signé dans lequel tous les critères étaient notés. A ce moment-là, on a vu l'ampleur des tâches attendues. Il fait remarquer que la population a considérablement évolué depuis le mois de juin 2012 au 31 août 2013. Le CODIR est très attentif et sensible à la maîtrise des coûts, ainsi que les boursiers. Il ajoute que la Commission de gestion a demandé s'il faut adapter des aménagements du personnel, au niveau vacances et autres éléments qui peuvent impacter financièrement l'association. Ces interrogations font l'objet de réflexions au niveau du CODIR.

M. J.-M. Clerc : Il informe que son intervention dans le groupe de Lutry hier n'allait pas dans les sens d'une inquiétude, mais avait un but de marketing évoquant que l'APOL exécute un travail conséquent, ainsi que le Commandant. Il voulait s'assurer auprès du citoyen lambda qu'il n'ait pas une perception de la police liée seulement aux amendes. Les gens ignorent en quoi consiste vraiment le travail de la police.

M. J.-L. Denisart : Il explique que le Conseil de Bourg-en-Lavaux avait les mêmes interrogations et à cet effet, M. Crosa avait établi un rapport informatif sur les tâches de l'APOL, accompagné d'un document historique rédigé par le Commandant qui ont été distribués à tous les Conseillers.

M. J.-M. Clerc : Il évoque que le fait d'informer le Conseil en amont évite une émeute comme ce fut le cas dans une association de police de l'ouest lausannois avec des communes environnantes.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie la Commission de gestion de son excellent travail et passe au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis n° 1/2014 du 13 mars 2014 présenté par le Comité de direction,

- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 18 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** tel que présenté le rapport des comptes de l'exercice 2013 de l'Association Police Lavaux (APOL) ;
- **d'approuver** telle que présentée la répartition des coûts nets de l'APOL entre les communes pour l'exercice 2013.

6. PRÉAVIS N° 2/2014 – RAPPORT DE GESTION 2013

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis n° 2/2014 du 20 mars 2014 relatif au rapport du Comité de direction sur sa gestion 2013,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 18 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** la gestion relative à l'exercice 2013 et d'en donner décharge au Comité de direction.

M. Ch. Chappuis : Il relève l'excellente qualité du rapport de gestion.

M. T. Buche : Il abonde complètement dans son sens en ajoutant les nombreuses informations qui s'y trouvent, ainsi la qualité du rapport mérite que l'on en prenne connaissance du début jusqu'à la fin.

M. J.-M. Clerc : Il tient à remercier, au nom de la Commission de gestion et de l'assemblée, le CODIR et le Commandant de leur travail, de leur collaboration transparente au travers des nombreuses questions et souhaite que le Commandant transmette ses remerciements à ses hommes.

7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

M. le Président : Il a été décidé d'élire le Bureau du Conseil pour une année. Tous les membres du Bureau sont d'accord de reconduire leur mandat. Le Président propose de réélire en bloc ses membres.

Sont réélus pour une année, à l'unanimité :

M. Bertrand Kolb	Président
M. Daniel Eisenhut	Vice-Président
M. Patrick Baumann	Scrutateur
M. Jean-Marc Pilloud	Scrutateur
M. Gérald Chappuis	Scrutateur suppléant
M. Daniel Ecuyer	Scrutateur suppléant

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du CODIR : Il y aura du travail cette année pour le Conseil intercommunal. Le CODIR est en cours d'élaboration de la mise à jour du règlement intercommunal de police. Chaque commune a un règlement de police qu'il faudra abroger pour établir un nouveau règlement général de police intercommunale qui devra passer par les services de l'Etat avant de le soumettre à une commission ad hoc du Conseil intercommunal.

Au sujet de l'accréditation, un contrat d'accréditation provisoire est signé avec les services du canton. Il y a plusieurs objectifs à atteindre et on se les est fixés dans un délai raisonnable. Cela permet d'être opérationnel sur le territoire concerné. On a la chance d'avoir un propriétaire des locaux qui a abondé dans notre sens, soit à construire une cellule supplémentaire, car la direction opérationnelle l'exige. Quelques aménagements seront faits. Il y a eu un changement au niveau du Conseil d'Etat. Un examen de passage a eu lieu à fin mars. La Commission chargée de l'évaluation a passé au crible les locaux, les véhicules, le personnel, la formation, etc. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a confirmé que l'APOL aura son accréditation d'ici fin juin. Une manifestation sera organisée à cet effet et le Conseil intercommunal sera informé en temps voulu.

Au sein de l'APOL, il a été constaté quelques tracas avec la commission du personnel. En 2012, des audits et une enquête de satisfaction ont eu lieu et certains correctifs peu onéreux ont été facilement pris. La situation s'est considérablement améliorée, même si le monde de la police subit de fortes pressions, puisque dans certains corps de police, des dizaines de collaborateurs manquent pour fonctionner réellement et obtenir l'accréditation. On a constaté que certains jeunes sont formés par l'APOL puis quittent l'association, alors que d'autres ont reçu une formation par un autre corps de police et arrivent à l'APOL.

La commission du personnel s'est réunie à plusieurs reprises avec le CODIR, avec la volonté de demander des souliers et une semaine de vacances supplémentaire. Il semblerait que l'APOL se distingue par le fait qu'elle offre 4 semaines de vacances, contrairement à la plupart des corps de police (sauf 2) qui en offrent 5. Il faut savoir que cela a un coût : 1 semaine de vacances supplémentaire correspond à 1 EPT.

Concernant la police de proximité, une présence de l'APOL sera au Lavaux Up dimanche 4 mai prochain.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. le Président : Il évoque que le Règlement du Conseil intercommunal, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 de la loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 (LC), nécessite une mise à jour. Il prie donc les membres suivants de se réunir pour établir un rapport qui servira de base au préavis du CODIR :

Félix Paschoud (1^{er} membre), Daniel Ecuyer, Vincent Chappuis, Nathalie Esseiva, Pierre-André Paley et Yorick Delaunay (suppléant).

Au niveau du Règlement du CODIR, il laisse le soin à ce dernier de se préoccuper de la nécessité de le modifier ou pas.

M. J.-L. Denisart : Il souhaite un « feedback » de la manifestation de Cully jazz au niveau de l'affluence et de sa gestion.

M. JP Demierre, Municipal : Il a été annoncé 66'000 spectateurs. On relève 1'100 voitures par jour à parquer dans le périmètre Cully-Rieux et un peu sur Epesses et Grandvaux. 4 policiers de l'APOL détachés + un chef + 2 motards pour le stationnement + Securitas (15 pers.) + Protect'Service s'occupant de parcage + PCI, soit env. 50 personnes entre le stationnement et la sécurité. Rien d'important ne s'est passé. L'exercice a été réussi. A la gare, il existait une présence forte, puis plus discrète au sein de la manifestation, très appréciée par le comité du Cully jazz. Le résultat était excellent. Le CODIR est très touché par les compliments et M. Demierre souhaite que le Conseil intercommunal fasse passer l'information aux concitoyens.

M. le Président : Il rappelle la proposition de la journée « portes ouvertes ». Il souhaite que les documents, tel que le rapport annuel, se retrouvent sur le site Internet.

M. le Président du CODIR : Il évoque qu'une fois le délai référendaire passé, les documents seront publiés en ligne d'ici fin mai et invite les concitoyens à les consulter. Il explique en revanche que la journée « portes ouvertes » a été faite, sera renouvelée et le secrétaire en prend note. Il estime intéressant de l'organiser sur plusieurs sites.

- M. G. Chappuis : Il demande quelles sont les causes de la rotation du personnel (salaire, vacances, la région) ?
- M. le Président du CODIR : Il ne s'agit pas d'un problème de budget. Cela dépend des personnes. Certains jeunes s'ennuient et quittent l'association, recherchant plus d'activités, plus d'aventures, alors que d'autres, plus anciens parfois, arrivent à l'APOL depuis Lausanne et souhaitent être dans une structure plus familiale et plus « calme ». Reste en suspens la question des vacances, malgré le fait que personne n'a refusé de travailler à l'APOL à cause de 4 au lieu de 5 semaines offertes.
- M. Y. Favre : Il demande si le CODIR estime qu'il y aura un dépassement de budget en 2014, comme ce fut le cas en 2013 ?
- M. le Président du CODIR : Il répond qu'il est prématuré de l'affirmer et explique que l'APOL n'a pas dépensé le crédit supplémentaire demandé et octroyé par le Conseil intercommunal en novembre 2013, grâce aux amendes radar. Il ne pense pas et surtout espère, en faisant tout pour l'éviter, qu'il n'y aura pas de dépassement en 2014.
- M. J.-P. Favre, Municipal : Il prend la parole pour annoncer qu'un apéritif est offert par la commune de Puidoux après la séance.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie l'audience et clôt la séance. La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 21h10.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président

La Secrétaire

Bertrand Kolb

Eliane Fedrigo

Puidoux, le 9 mai 2014